



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
 Reçu en préfecture le 11/04/2024
 Publié le *Mh/24*
 ID : 031-213104219-20240410-DEL2024_03_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 10 avril 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
4 avril 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
4 avril 2024			

Etaient présents
 Mesdames GAMBET, PEREZ, ABADIE, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOULE, PERON,
 MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations
 Mme TARDIEU avait donné procuration à M. GUERRIOT
 Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à Mme GAMBET
 Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
 Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme BESOMBES
 M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
 Mme COUESNON avait donné procuration à Mme PEREZ

Absents
 M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2024-03-05

Convention de financement 2024 avec l'association Pins Justaret en Fêtes

En application du décret no 2001-495 du 6 juin 2001 et à l'article 10 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, lorsqu' une collectivité souhaite attribuer une subvention supérieure à 23 000 € à une association pour une seule année, celle-ci doit passer une convention avec ladite association.

Le montant de la subvention prévu au BP 2024 ci-après pour le comité des Fêtes, « Pins Justaret en Fêtes » dépassant ce montant, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement adaptée pour l'exercice 2024.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 12/04/24
ID : 031-213104219-20240410-DEL2024_03_05-DE

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE le projet de convention de financement 2024 à passer avec l'association Pins Justaret en Fêtes.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 10 avril 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

